

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION ET AGREMENT DE PRESTATAIRES PUBLICS ET PRIVES DE SERVICES DE CONSEIL AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE, DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE SUBSIDE N° SEN21002-10002 ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT FEDERAL BELGE (ENABEL) ET LE FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL (FNDASP) DANS LE CADRE DU PROJET « TEAM EUROPE INITIATIVE AGROPOLE CENTRE » (TEIAC) DANS LA ZONE DU SINE SALOUM

1. Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) est institué par la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en son article 72. Le décret N°2007-1146 du 04 octobre 2007, portant organisation et fonctionnement, précise son objet social, notamment le financement sur une base sélective des programmes de recherche, de conseil, de formation agro-sylvo-pastoral et halieutique des producteurs et d'appui institutionnel aux organisations de producteurs.
2. Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) a obtenu un financement de ENABEL pour contribuer à la mise en œuvre du « *Projet Team Europe Initiative Agropole Centre* » dans la zone du Sine Saloum.
3. Ainsi, le FNDASP a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements prévus au titre des Marchés portant sur les prestations relatives à **l'exécution de projets commandités et compétitifs de services agricoles (recherche, formation, conseil agro-sylvo-pastoral et halieutique, appui institutionnel aux organisations de producteurs), en appui aux filières céréalières (mil, maïs, sorgho, riz pluvial, ...), oléagineuse (arachide et sésame), condimentaire (sel) et légumières (oignon et pomme de terre). Parmi les services demandés, il s'agit entre autres :**
 - 3.1. Appui institutionnel et accompagnement des Organisations de Producteurs -OP**, notamment en (i) audit organisationnel, élaboration de plans de renforcement institutionnel, (ii) dynamique organisationnelle et gestion coopérative, élaboration de comptes d'exploitation et de modèles économiques et business plans, (iii) négociation et contractualisation de relations d'affaires commerciales ..., (iv) offre de services de prestations intellectuelles telles que les bases de données et statistiques, études/diagnostics et analyses économiques et techniques, la communication et le marketing, la capitalisation et la gestion des connaissances..., (v) fourniture de biens et consommables, matériels et équipements etc. ;
 - 3.2. (i) Recherche appliquée et adaptative** pour la mise en place de dispositifs durables de sélection et d'amélioration variétales de semences ; **(ii) Recherche d'accompagnement** sur l'amélioration de la fertilité, la régénération agroforestière et la restauration agroécologique des sols ; l'optimisation des itinéraires techniques de production et de valorisation ; **(iii) Recherche Développement** sur la formulation et l'utilisation rationnelle des fertilisants organiques ;
 - 3.3. Conseil agricole et rural et Formation** dont (i) **l'appui conseil** à la multiplication et diffusion de semences certifiées, l'utilisation de fertilisants homologués **(ii) l'accompagnement** à l'accès aux innovations et technologies adaptées visant l'amélioration quantitative et qualitative de la production, des opérations post-récolte et de la valorisation agroalimentaire, **(iii) la facilitation** de l'accès au financement agricole et à l'assurance agricole, **(iv) le conseil de gestion** aux exploitations et unités de transformation agroalimentaire, **(ii) le renforcement des capacités** sur l'amélioration de la production et de la productivité, de la transformation et valorisation agro-alimentaire ; sur le conditionnement, packaging et branding ; sur la conservation et le stockage ; sur la qualité et traçabilité, la mise en marché et commercialisation.
4. Par cette présente, le FNDASP lance un appel à manifestation d'intérêt pour la constitution du « **Répertoire officiel de prestataires publics et privés agréés de service agro-sylvo-pastoral et halieutique et de fournisseurs de biens et services** » dans le cadre du projet TEIAC.
5. Au titre de ces prestations qui s'effectuent pendant le projet qui prend fin le 31 août 2026, le FNDASP invite les personnes physiques ou morales (*Cabinets/Bureaux d'études, Institutions de Recherches agricoles,*

Organismes de conseil et de Formations agricoles, Agri-agences, ONG, Organisations Faïtières de Producteurs, Associations, Sociétés Coopératives, Consultants individuels, etc.) à déposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations suivantes :

- Leur raison sociale, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le fax et l'e-mail ;
 - Le formulaire de demande d'agrément à télécharger sur le site du FNDASP (<http://www.fndasp.sn>) ou à retirer au siège social du FNDASP (cf. adresse ci-dessous) ;
 - La copie du Registre du Commerce ou de l'attestation d'agrément comme prestataire de services ;
 - Les qualifications techniques et Curriculum Vitae du/de leur personnel ;
 - Leur référence concernant l'exécution de contrats analogues ;
 - Leurs expériences spécifiques dans des missions similaires ;
 - Toute autre information jugée utile.
6. Tous les dossiers doivent être présentés exclusivement en français. Ceux qui ne contiennent pas, en substance, les informations de base ci-dessus mentionnées seront considérées comme incomplets et ne seront pas traités.
7. Les manifestations d'intérêt sont à déposer en 2 exemplaires, sous pli fermé, dans une enveloppe portant au recto la mention « **manifestation d'intérêt pour la constitution du Répertoire officiel de prestataires publics et privés agréés de service agro-sylvo-pastoral et halieutique et de fournisseurs de biens et services** », au plus tard **le 31 janvier 2023 à 17 heures** à l'adresse ci-dessous :
- Direction Exécutive du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)***
Immeuble Y1C, 3^{ème} Étage – Sicap Sacré Cœur - Keur Gorgui
Tél : +221 33 889 68 89 - Fax : +221 33 821 20 01
Email : fndasp@fndasp.sn - Siteweb : <http://www.fndasp.sn>